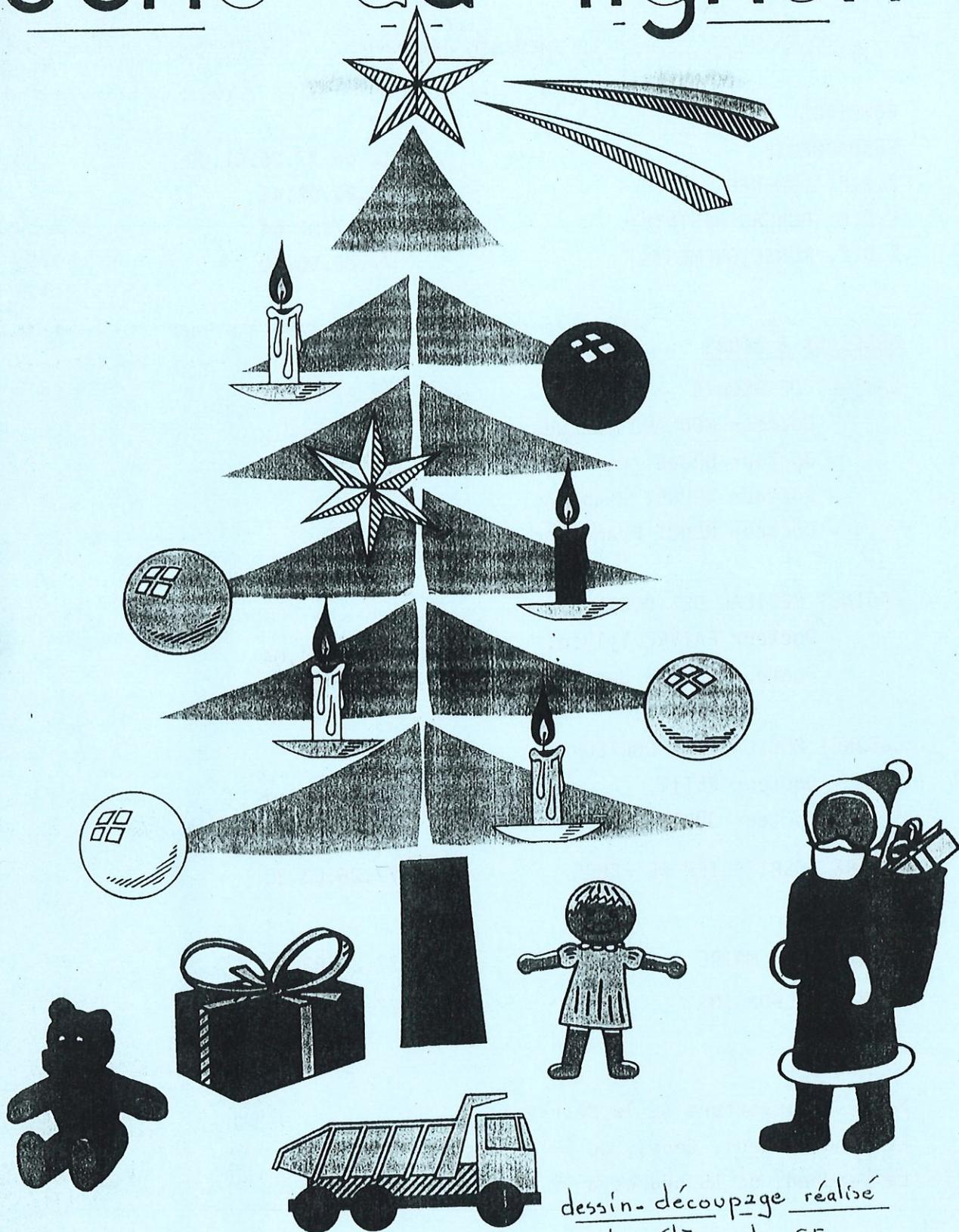


l'écho du lignon



dessin-découpage réalisé
par des élèves du CE2.

MEMENTO PRATIQUE

POMPIERS	18
GENDARMERIE	17 ou 77.26.01.09
E.D.F. URGENCE	77.26.07.45
E.D.F. BUREAU DISTRICT	77.27.03.64
E.D.F. RENSEIGNEMENTS	77.26.50.70
<u>MEDECINS à FEURS</u>	
CABINET DE GROUPE	77.27.06.06
- Docteur MOULARD Jacques,	
- Docteur BRUNET Henri,	
- Docteur BRUNET Jean-Luc,	
- Docteur NENOT Françoise.	
CABINET MEDICAL DES DOCTEURS	
- Docteur FAIVRE Sylvie,	
- Docteur SOSIAS Jean-Pierre.	
	77.27.04.04
CABINET MEDICAL DES DOCTEURS	
- Docteur PETIT,	
- Docteur JURINE.	
	77.26.05.17
CENTRE HOSPITALIER DE FEURS	77.26.03.33
MONSIEUR LE MAIRE	77.27.82.80
MAIRIE DE PONCINS	77.27.80.09

Heures d'ouverture de la Mairie :

Le Lundi, Mardi, Jeudi, de 15 heures à 17 heures,

Le Vendredi de 15 heures à 19 heures.

LE MOT DU MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En cette fin d'année , permettez-moi de vous présenter tous mes meilleurs vœux pour 1990, vœux de santé bien sur, mais aussi d'épanouissement dans votre vie quotidienne.

En présentant ce bulletin, j'aimerais mettre en relief quelques réflexions:

Ouvrons ensemble pour le seul développement de PONCINS, si nous avons des avis divers, enrichissons-nous de ces différences-là. Controlons nos impatiences car les procédures administratives ralentissent parfois les réalisations projetées.

Continuons à servir PONCINS là où nous agissons, dans notre travail, notre association, notre hameau, nos relations, c'est ce qui est la vraie vie d'un village.

Nous avons voulu que ce bulletin rende compte de toutes les séances du conseil municipal afin que vous puissiez savoir ce que la municipalité décide. N'hésitez pas à utiliser la feuille réservée à vos suggestions, cela va dans le sens de l'écoute de la population.

Un mot sur les réalisations en cours. Les travaux au terrain du Lignon se poursuivent. Nous avons le projet de les terminer en juin 1990. En conclusion, je souhaite qu'on ait une pensée pour tous ceux qui souffrent , ceux qui luttent pour retrouver la liberté au péril de leur vie, ces combats-là, sont ceux de la dignité humaine et ils méritent notre soutien.

Le Maire : Julien DUCHE.

CALENDRIER DES DIFFERENTES MANIFESTATIONS

=====

Janvier

=====

Samedi 6 : Tirage des Rois à l'ACP.
Dimanche 7 : Voeux de la municipalité.
Dimanche 28 : Assemblée Générale de l'union bouliste de FEURS.

Février.

=====

Dimanche 4 : LOTO de la GV.
Samedi 10 : Projection diapos de l'ACP .
Samedi 17 : Soirée JACKY'S CLUB .
Samedi 24 : Projection video (hélico 1989) Comité des fetes.
Mardi 27 : Carnaval de l'école .

Mars

=====

Samedi 3 : Carnaval de l'ACP .
Samedi 17 : Soirée familiale du conseil de parents d'élèves.
Lundi 19 : Commemoration du 19 Mars 1962 .

Avril

=====

Lundi 16 : Tournoi de sixte du FCP au Lignon .
Samedi 21 : Projection diapos de l'ACP .

Mai

=====

Mardi 1^{er} : FNACA Challenge bouliste COUZON ROUCHON .
Samedi 5 : Boules : Challenge VIALLERON .
Samedi 19 : Boules : Challenge BACONIN .
Dimanche 20 : Sortie pédestre de l' ACP.

Juin

=====

Samedi 2 : Foire aux cerises .
Dimanche 10 : Rallye de l'ACP.
Samedi 23 : Concours de pétanque du conseil de parents d'élèves.

Juillet

=====

Samedi 7 : Voyage de l'ACP.
Samedi 14 : Commémoration du 14 JUILLET.

UN PEU D'HISTOIRE

ETATS GENERAUX DE 1789
=====

EXTRAITS DES CAHIERS DE DOLIBANCE DE LA PROVINCE DU FOREZ
=====

PONCINS (Paroisse)

Population : 100 feux (90)
Diocèse : Lyon - Archip. : Feurs
Elect. : Montbrison

Loire, arrondissement Montbrison, canton Feurs

Procès Verbal

Ass. : 8 mars, "à l'issue des vêpres dans la salle du presbitère de la paroisse de Poncins ... Michel.MAGAT, syndic de la municipalité de cette paroisse président l'assemblée en l'absence des officiers des lieux et à défaut de toute espèce d'officier public".

17 COMP. : P. FARLAY, Ant. CHASSAING, J.Bapt. PRALONG, J. RIVEL, Clém. BAROUX, M. AIDIER, J. POYET, Jac. GAIGNARD, B. LAPIERRE, E. VENEL, P. FARLAY, Sébastien RAYNAUD, G. JOANARD, P. LARDY, Gérard VIGNANT, Cl. COQUARD, J. REYNAUD

DEP. : P. FARLAY et Mich. MAGAT, syndic.

Cahier

Cejourdhuy huit mars mil sept cent quatre vingt neuf, en conséquence du procès verbal d'assemblée de cejourdhuy, étant dans la salle du presbitère de Poncin dans le nombre indiqué dans le susdit procès verbal nous avons rédigé le cahier de nos doléances, plaintes et remontrances ainsy qu'il suit :

La commune (ce mot en surcharge sur "paroisse") de Poncin n'est composée en grande partye que de journaliers et métayers, l'autre, qui est la plus petite, ne renferme que quelques petits propriétaires qui cultivent eux mêmes ; les uns et les autres n'ont d'autre industrie que la culture de la terre dont le sol généralement est des plus ingrats, rapportant à peine du seigle au second grain. Nous sommes cependant surchargés d'impôts que nous payons seuls ; les ecclésiastiques, les nobles et les privilégiés possèdent plus des trois quarts de la paroisse les partyes qui sont le long du Lignon et les plus fertilles leurs

appartiennent. Cependant, ils ne supportent aucunes charges ; pour quoy cette différence, cette exemption ? Nous sommes tous sujets et citoyens. Le Royaume n'est qu'une grande famille dont le sage et vertueux prince qui nous gouverne est le père. Ils ont un droit égal à sa protection. Ils doivent concourir avec nous, et proportionnellement à leurs facultés aux besoins de l'Etat. Ainsi nous demandons :

ART. 1er

La suppression de tous les privilèges de quelque nature qu'il puisse être comme contraire à toute société bien ordonnée.

ART. 2

Nous demandons que, sans distinction de naissance et d'état, les impôts mis et à mettre quelque soit la dénomination qu'on puisse leur donner, soient supportés indistinctement par tous les sujets du Royaume et proportionnellement à leurs facultés

ART. 3

Que la classe du laboureur, du cultivateur et du journalier soit ménagée dans la répartition des impôts.

ART. 4

Nous demandons la suppression de tous transports de quottes, uzage abusif et qui occasionne des surcharges dans les paroisses.

ART. 5

Nos tailles ont été augmentées pendant le cours des neufs dernières années à l'occasion de la ferme que le sieur marquis de Poncin avait passé de sa terre. Cette ferme a finie en 1787. M. de Poncin a fait exploiter par grangers cette terre. Cependant l'augmentation qui ne nous avait été faite qu'à l'occasion de cette ferme ne nous a été diminuée que de moitié ; nous demandons qu'elle soit ôtée en entier.

ART. 6

Les aides et gabelles nous fatiguent grandement. Nos campagnes sont inondées de commis et de gardes. Il semble que nous soyons en pais ennemis. Ils jettent la désolation dans nos familles. Ils suprennent notre simplicité par des procès-verbaux où la vérité ne s'y rencontre pas toujours et la crainte des suites d'un procès nous fait payer souvent ce que nous ne devons pas. La facilité de la contrebande par rapport à l'Auvergne qui nous avoisine, où le sel est à meilleur marché, nous amenne nombre de faux saunier qui séjournent, font de la dépense, et sous le prétexte qu'ils n'ont pas d'argent nous obligent à prendre leur sel. Ces considérations nous forcent à demander le commerce libre du tabac et sel, le transport et la vente libre de nos vins, la suppression enfin de ces commis et de ces gardes.

ART. 7

Nous demandons la réformation du tarif du contrôle à l'égard des qualités de laboureurs et métayers, que ces qualités soient réduites à trente sous.

ART. 8

Il arrive souvent qu'un notaire vend son office et se retient les minutes ou que venant à mourir, elles restent entre les mains du tuteur ou de la tutrice de ses enfants. Cet usage compromet la fortune des citoyens, souvent le laps (sic) de tems qui s'est écoulé fait qu'on ne sçait où trouver le depositaire de ces minutes. Nous demandons que cet usage soit aboly et qu'un notaire, en vendant son office ne puisse garder les minutes ; que s'il meure revêtu de son office laissant un héritier qui ne puisse par rapport à la foiblesse de son âge être reçu de suite, ces minutes soient déposées au greffe de la justice royale la plus prochaine d'après un inventaire qui sera fait d'après le décès, au bas duquel inventaire le greffier mettra son chargé pour les restituer à l'héritier ou à l'acquéreur dès le moment de son installation et que jusqu'alors les expéditions seront faites, signées et délivrées par le greffier, le salaire partagé en luy et le tuteur.

ART. 9

Les notaires depuis quelques tems ne font plus leurs actes en présence de deux témoins. Ils suppléent cette sage précaution de la loy par la signature d'un notaire secondaire qui n'est point présent à la rédaction de l'acte. Cet usage est des plus abusif et des plus dangereux dans les campagnes surtout où le plus grand nombre ne sçait lire, ny écrire. Nous demandons la réformation d'un pareil abus.

ART. 10

Nous sommes à la discretion des notaires pour les réceptions et expéditions de leurs actes. Nous demandons qu'ils soient tarifés.

ART. 11

Nous demandons deux degrés seulement de jurisdiction, que nos causes soient portées directement par appel de notre justice seigneuriale au tribunal souverain.

ART. 12

Nous demandons qu'il soit étably un tribunal souverain à Lyon.

ART. 13

Que la justice soit gratuitement administrée, que les épices des juges soient supprimées.

ART. 14

Qu'il soit étably des formes de procéder plus courtes et moins ruineuses

ART. 15

Nous demandons la suppression des dixmes ecclésiastiques et inféodées. Cette suppression tarirait la source de plusieurs difficultés qui renaissent tous les jours.

ART. 16

La suppression des droits de baptêmes, mariages et enterrements sauf à augmenter la portion congrue de MM les curés si les Etats Généraux le décident ainsy.

ART. 17

Qu'il soit permis à tous les particuliers de se rachetter des droits seigneuriaux et casuels sur le pied qui ser réglé par les Etats Généraux

ART. 18

Que tous les arrérages de servis, droits casuels, arrérages de rentes foncières et aubituaires (sic) soient déclarés prescrits par le laps de cinq ans.

ART. 19

Nous demandons enfin que dans notre province du Forez, il n'y ait qu'un même poid et une même mesure.

Telles sont les dolléances, plaintes remontrances que la commune de Poncin s'est permise de faire pour obéir aux ordres de Sa Majesté. Elle adhère au surplus à toutes les demandes qui seront faites, à toutes les résolutions qui seront prises sur les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fix et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du Royaume, le bien de tous et de chacun des sujets de Sa Majesté.

Fait et arretté par tous les habitants dénommés dans le procès verbal de ce jour et ont signés ceux d'entre nous qui ont seus le faire.

Pralong, Chassain, Drivet, Farlay, Magat, syndic.

Publication de :
Centre d'Etudes Foréziennes
La Diana

SOUVENIRS

Le temps de Noël et des fêtes ravive les souvenirs d'enfance ; et une vieille telle que moi se rappelle avec amusement le visage de Poncins il y a bien longtemps. Aujourd'hui, c'est à Feurs, voire à Saint-Etienne, et en voiture que nous faisons "les commissions". Alors, le village nous suffisait, au quotidien.

Nous avions le choix entre quatre épiceries : celle de "la mère Chazal" démolie et remplacée par un édifice public mais pas historique. On trouvait de tout dans cette sombre boutique : des sabots, suspendus à un fil de fer, des pruneaux en vrac, de l'huile de chou c'est à dire de colza, du son pour les lapins. A la mort de "la mère Chazal", ce fut sa fille, "la Pierrette" qui prit sa succession, aidée par "le Jacques" que nous regrettons tous : il avait gardé un coeur d'enfant. Il y avait "le Zanzibar", domaine de Madame Jacquelin (mère de Madame Valois) : on n'y trouvait que de l'épicerie, ainsi que chez Madame Rousset (la mère de Madame Girard). A l'emplacement de la salle à manger du restaurant Perrin était l'épicerie de Madame Sallet (la grand-mère de J-François), qui était la bonté même ; elle tenait aussi un café, ombragé par une belle glycine ; les remplaçants furent M. et Mme Bonnet, qui venaient de Saint-Etienne. Certains d'entre nous se souviennent peut-être de l'aspect désolé de l'épicerie de 1940 à 1943 : des rayons absolument vides, avec une grosse ratière (que pouvaient bien ronger les rats ?). Puis M. et Mme Ribeyrol rouvrirent le café et, à la place de l'épicerie vide, ce fut le salon de coiffure.

De l'autre côté de la rue, la boulangerie Chevalard, le père d'abord puis Jean, nous donnait du bon pain : et nous sommes bien contents de manger du pain aussi bon grâce à M. Pommier.

Jeanne Chevalard était une personnalité du village, disparue il y a quelques années.

A la place du restaurant Peyron, et jusqu'en 1945 (un peu après peut-être) Mme Verd tenait café et, dans la salle à manger actuelle, se trouvait le magasin d'étoffes.

Un magasin d'étoffes à Poncins!!! Il y a de quoi rêver. Et les artisans ? Il y avait deux forgerons : P. Baroux (son fils occupe la maison, mais la forge a disparu) ; et, à côté de la "maison crozet" se trouvait la forge du "père Chaud", remplacé par M. Rang (père de Madame Duverger) : les vieilles oreilles comme les miennes se rappellent les tintements du marteau, le gémissement du gros soufflet ; et l'odeur de corne brûlée qui flottait sur le bourg. Le charron (maison à vendre de feu Madame Fany Mey) était "le père Mey" remplacé par son fils Joannès dont la grosse voix joyeuse se faisait entendre de tout le village. Il y eut même l'atelier de carrosserie de M. Chenevard, gendre de M. et Mme Verd (naguère atelier de M. Valois). A la fin de la guerre, 1943, dans cet atelier désaffecté, fut installée une fromagerie, dirigé par M. Thill.

.../...

Que tout ça parait loin! Et comme on mesure les changements de vie de notre Poncins! Mais, pour ceux qui gémissaient sur ce passé, ne faut-il pas leur demander si la vie de tous les jours n'a pas été bien simplifiée depuis le temps... Où le boulanger pesait les couronnes de pain et allait les livrer en "faisant sa tournée" cahin-caha au long des sentiers caillouteux ?

C'est vrai : des visages que nous aimions ont disparu ; mais les "nouveaux arrivés" seront bien vite avec nous, les anciens Poncinois, si nous savons leur sourire.

Mlle Marguerite GONON

L'arbre de la liberté planté... et arrosé



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

MAIRIE

Le 4 avril 1989

DE

CONSEIL MUNICIPAL

P O N C I N S

REUNION ORDINAIRE DU 31 MARS 1989

42110 FEURS

27 80 09

Téléphone (77) ~~28.00.05~~

Objet :

Le Conseil Municipal :

- 1° - APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 24/03/89.
- 2° - DESIGNER Mrs RIVET Jean-Louis et CHARRASSIN Maurice pour assister Mr le Maire dans les opérations de révision des listes électorales de la Chambre des Métiers.
- 3° - FIXE, pour 1989, les taux d'imposition des quatre taxes à :

T.H.	6%	
F.B.	8,26%	
F.N.B.	29%	(diminution de 1,54%)
T.P.	11%	(- - 2%)
- 4° - DECIDE l'achat d'une urne transparente.
- 5° - FIXE l'indemnité des Adjointes à :
 - pour le 1er la moitié de celle perçue par le Maire.
 - pour le 2ème - 3ème et 4ème le 1/3 de celle perçue par le Maire.
- 6° - DECIDE, à l'unanimité, d'allouer l'indemnité représentative de logement aux trois enseignants.
- 7° - DESIGNER Mme Florence THIOLLIER et Mr Jean-Pierre CHEBANCE pour organiser les quêtes (appels à la générosité publique).
- 8° - ACCEPTE le devis complémentaire (12 512 F 30 T.T.C.) proposé par C.I.S.E. pour la remise en état de la station d'épuration.
- 9° - FIXE la date de la plantation de l'arbre de la Liberté au samedi 15/04/89 à 11 heures au terrain de la cantine scolaire. La population y est cordialement invitée, un vin d'honneur suivra.
- 10° - DESIGNER les membres des Commissions Communales et les délégués aux divers Syndicats et Sociétés.
- 11° - PROPOSE la liste des Commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs.
- 12° - EST INFORME :
 - des permanences tenues par :
 - Monsieur le MAIRE le vendredi de 18 H à 19 H
 - Monsieur RAMIREZ 1er Adjoint le lundi de 16 H à 17 H
 - Du 2ème FORUM des Jeunes Entrepreneurs qui se tiendra à FEURS les 20 et 21 avril 1989.

Pour extrait certifié conforme
A PONCINS, le 4 avril 1989

Le Maire



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

MAIRIE

DE

P O N C I N S

42110 FEURS

Téléphone (77) 26.00.85

Le 17 avril 1989

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION ORDINAIRE DU 14 AVRIL 1989

Objet :

Le Conseil Municipal :

- 1° - APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 31 mars 1989.
- 2° - ETUDIE et VOTE le budget primitif de l'exercice 1989 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1 201 841 Frs pour la section de fonctionnement (dont 258 314 Frs de prélèvement) et à la somme de 895 458 Frs pour la section d'investissement.
- 3° - ETUDIE les demandes de subvention et VOTE celles accordées aux Sociétés locales et diverses Organisations, le montant de ces subventions s'élève à 30 500 Frs. La demande de subvention du Comité pour les Anciens est différée par manque d'informations.
- 4° - CHARGE Monsieur Jean-Michel GOYET, Architecte, de mettre en place la procédure du projet de l'aménagement du terrain du Lignon (publicité, appels de candidatures, appels d'offres).
- 5° - DECIDE l'ajournement du projet de l'école afin d'en revoir la conception.
- 6° - DECIDE de ne pas signer la convention concernant la répartition des charges de fonctionnement des Ecoles Publiques, primaires et maternelles de FEURS.
- 7° - DESIGNER les délégués aux différentes Commissions du S.I.C.M.M.A.T., à savoir :
 - COMMISSION AGRICULTURE : FOYATIER B. - METTON J.P.
 - COMMISSION ECONOMIE ET EMPLOI : BILLAUD J.P. - DUPUY M.
 - COMMISSION SOCIO-CULTURELLE : DUCHE Julien - VACHERON J.J.
 - COMMISSION TOURISME : MOULARD V. - PERRIN J.
- 8° - PREND connaissance de la demande du Comité des Fêtes concernant divers aménagements (rangement de matériel, dalle en ciment) et en confie l'étude à la Commission des travaux.
- 9° - DECIDE de louer à Monsieur Robert CHARRASSIN les parcelles de terrain B 212 - 213 - 215 - 612 (Ex - terrain EYCHENNE).
- 10° - EST informé que la remise des prix du fleurissement 1988 (S.I.C.M.M.A.T.) aura lieu le samedi 29 avril à 16 H 30, salle d'animation de CHAMBEON.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 17 avril 1989

Le Maire



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

MAIRIE

Le 29 mai 1989

DE

P O N C I N S

42110 FEURS

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION ORDINAIRE DU 26 MAI 1989

Téléphone (77) 26.00.85

Objet :

Le Conseil Municipal :

- 1° - APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 14/04/89
- 2° - DESIGNÉ Messieurs RAMIREZ et SARDIN pour assister Monsieur le Maire lors de la réunion de l'ouverture des plis de l'appel d'offres restreint concernant la construction de vestiaires-sanitaires au terrain du Lignon.
- 3° - FIXE, pour 1989, la redevance des ordures ménagères à :
 - 210 Frs pour les ménages
 - 133 Frs pour les personnes seules
- 4° - EST informé, par lettre en date du 19/04/89 de la démission de Monsieur VIRICEL Camille du Conseil Municipal.
- 5° - DECIDE, à la majorité, d'attribuer au "JACKY'S CLUB" le 1er étage de la Maison Commune et d'équiper cette salle (téléviseur, radio-cassette, 2 tables basses, 20 poufs). Une convention sera établie entre la commune et cette Association.
- 6° - DECIDE l'étude d'une carte communale qui sera élaborée avec les Services de la Direction Départementale de l'Équipement.
- 7° - DECIDE l'achat de 25 bureaux pour la classe de Monsieur CHEBANCE.
- 8° - DECIDE d'offrir un dictionnaire aux 11 enfants entrant en 6^{ème} et charge Monsieur CHEBANCE de cet achat.
- 9° - AUTORISE l'installation du camp de vacances du Sou des écoles de FEURS (terrain du Lignon et locaux communaux).
- 10° - CONFIE à la Direction Départementale de l'Équipement, le soin de revoir la signalisation concernant la sécurité aux abords de l'école.
- 11° - DECIDE d'allouer une somme de 5 000 Frs pour l'achat du feu d'artifice qui sera choisi en collaboration avec le Comité des Fêtes.
- 12° - DESIGNÉ, Messieurs FOYATIER Bernard et METTON Jean-Paul, délégués au Syndicat de l'Aillot.
- 13° - EST INFORMÉ :
 - que le Comité Départemental du Bi-centenaire de la Révolution Française a décidé de diffuser dans toutes les communes du Département un cahier des libertés, qui est à la disposition des habitants de la commune jusqu'à fin juin, afin qu'ils expriment et indiquent si en 1989, des libertés nouvelles restent à conquérir.

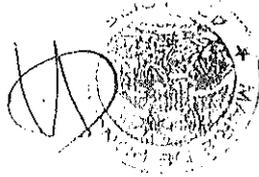
.../...

- que la 9ème journée de l'Ombre Forézien aura lieu le samedi 8 juillet.
- que le concours de boules Intercommunal CLEPPE - STE-FOY-ST-SULPICE et PONCINS aura lieu le samedi 29 juillet et se déroulera à PONCINS.
- que 9 familles recevront, cette année, la médaille de la Famille Française. La cérémonie aura lieu le 28 mai à l'occasion de la Fête des Mères.
- que la Commune a été désignée lors du tirage au sort du Jury d'Assises (liste préparatoire).
- que dans le cadre de la semaine Fédérale Internationale de cyclotourisme, des randonnées auront lieu du 30 juillet au 6 août et qu'elles traverseront la commune (VC4 - D 113 - D 60).
- ADRESSE à Monsieur Jean CHAUVÉ, Conseiller Municipal, ses vives félicitations à l'occasion de la naissance de Vincent, son 20 ème petit-enfant.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 29 mai 1989

Le Maire



Le maire entourant les mamans décorées

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

MAIRIE

Le 3 juillet 1989

DE

P O N C I N S

42110 FEURS

Téléphone (77) 26.00.85

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION ORDINAIRE DU 30 JUIN 1989

Objet :

Le Conseil Municipal :

- 1° - APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 26 mai 1989
- 2° - ADOPTE à l'unanimité le compte administratif 1988 qui s'établit ainsi :
- | | | |
|-----------------------------------|-------|------------------------|
| Recettes de fonctionnement | | 1 485 355,54 F. |
| Dépenses de fonctionnement | | 1 072 196,07 F. |
| <u>Excédent de fonctionnement</u> | | <u>413 159,47 F.</u> |
| Recettes d'investissement | | 1 473 115,99 F. |
| Dépenses d'investissement | | 638 040,99 F. |
| <u>Excédent d'investissement</u> | | <u>835 075,00 F.</u> |
| <u>Soit un excédent global de</u> | | <u>1 248 234,47 F.</u> |
- 3° - PREND connaissance du résultat de l'appel d'offres restreint concernant les travaux d'aménagement du terrain du Lignon et demande à l'Architecte de revoir le projet du bâtiment, ce dernier ne correspondant pas à la demande initiale.
- 4° - DECIDE, pour l'année 1989-1990, de ne pas participer aux frais de scolarité demandés par la ville de FEURS, pour un enfant dont les parents habitent PONCINS.
- 5° - ACCEPTE un devis concernant l'installation électrique de l'église qui s'élève à 3 676,60 F. T.T.C.
- 6° - PREND connaissance d'une lettre de la "BOULE PONCINOISE" demandant à la commune d'étudier un projet de construction d'un local aux abords du jeu de boules.
- 7° - EST INFORME :
- qu'à l'occasion du 14 juillet un concours de lâcher de ballonnets aura lieu, celui-ci sera suivi d'un vin d'honneur.
 - que le Conseil Général a attribué, un complément de subvention sur le projet d'aménagement de l'école, ce qui porte le taux de 50 à 55%.
 - que la commune est inscrite au concours de fleurissement "Spécial Pays" 1989, organisé par le S.I.C.M.M.A.T.
 - de l'équipement du 1er étage de la Maison Commune (téléviseur, antenne, radio-cassette, 2 tables basses, 20 poufs), la dépense totale s'élève à 8 706 F. T.T.C.

Pour extrait certifié conforme
A PONCINS, le 3 juillet 1989

Le Maire



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

MAIRIE

DE

P O N C I N S

42110 FEURS

— 27 80 09

Téléphone (77) ~~XXXXXX~~
~~XXXXXX~~

le 28 juillet 1989

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION ORDINAIRE DU 25 JUILLET 1989

Objet :

Le Conseil Municipal :

- 1° - APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 30 juin 1989.
- 2° - ADOPTE le nouveau projet concernant la construction des vestiaires-sanitaires au terrain du Lignon et autorise Monsieur le Maire à passer des marchés négociés.
- 3° - Autorise Monsieur le Maire à régler le dossier relatif au chemin de secours de Vizézy.
- 4° - DECIDE de demander un contrat à la Société VICKERS RONEO pour l'entretien du photocopieur.
- 5° - DESIGNER Madame Marie-Odile BESSON pour remplacer Madame PUZENAT au cours du mois de septembre.
- 6° - ADRESSE ses remerciements aux personnes qui ont apporté leur aide lors de l'incendie de la ferme CHARRASSIN et notamment aux Pompiers (FEURS & BOEN), ainsi qu'à Messieurs Bernard FOYATIER - Antoine DUCHE et Maurice CHARRASSIN.
- 7° - EST INFORME :
 - que le ramassage des textiles au profit des handicapés aura lieu le 14 octobre et en confie la responsabilité à Messieurs SARDIN et DUPUY.
 - des travaux réalisés ou en cours.
- 8° - PREND connaissance des comptes-rendus de diverses réunions auxquelles participaient les membres du Conseil Municipal.
- 9° - PREND connaissance de la fermeture de la Mairie du 7 au 31 août pour congés annuels..

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 28 juillet 1989

Le Maire



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

MAIRIE

Le 06 Septembre 1989

DE

P O N C I N S

42110 FEURS

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION ORDINAIRE DU 06 SEPTEMBRE 1989

Téléphone (77) 26.00.85

Objet :

Le Conseil Municipal :

- 1° - APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 25 juillet 1989.
- 2° - ETUDIE les devis proposés par les Entreprises : LATOUR, DUPUY, MOULARD, PONTIMPE, concernant la réfection du mur de la cure. Après discussion et vote, le Conseil retient la candidature de l'Entreprise LATOUR.
- 3° - AUTORISE Monsieur le Maire à contacter le Conseil de parents d'élèves et le Jacky's Club pour l'élaboration d'une convention concernant l'utilisation respective de la cantine ou de la maison commune.
- 4° - DECIDE de fixer à 1 000 F par jour, la location de la salle communale à l'occasion des ventes de vêtements.
- 5° -DESIGNE à l'unanimité Mrs Aimé SARDIN (2eme Adjoint) et J-Pierre CHEBANCE (3° adjoint) comme délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du Lignon.
- 6° - PREND connaissance d'un devis de M. LACONDEMINE concernant le remplacement du chauffe-eau de la cantine.
- 7° - EST INFORME que la commission Embellissement, Salubrité, Propreté, se réunira afin d'étudier l'implantation de poubelles.
 - Du résultat du concours de lâcher de ballonnets du 14 juillet 1989.
 - que le jury du S.I.C.M.M.A.T. a visité la Commune dans le cadre du concours des maisons fleuries.
- 8° - ADRESSE ses félicitations à M. René REYNAUD, Conseiller Municipal, à l'occasion du mariage de sa fille.
 - ses remerciements à M. JURINE pour la refection des 2 fauteuils utilisés pour les mariés.
- 9° - PREND connaissance des comptes-rendus de diverses réunions auxquelles participaient les membres du Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, Le 08 Septembre 1989



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

MAIRIE

DB

P O N C I N S

42110 FEURS

Téléphone (77) 26.00.85

Le 24 Octobre 1989

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 1989

Objet :

Le Conseil Municipal :

- 1° - Approuve le compte rendu de la réunion du 06 septembre 1989
- 2° - ADOPTE à l'unanimité le BS 89
- 3° ACCEPTE - L'indemnité versé au percepteur.
- L'achat d'un radio cassette pour l'école (Fds départemental scolaire)
- 4° DECIDE - La pose d'un chauffe-eau de 150 litres à la cantine
- D'acheter des jouets collectifs pour le Noël des enfants.
- D'offrir aux personnes âgées un goûter récréatif le 10.12.89
- De ne pas accorder de subvention au Comité des Anciens.
- De ne pas reconstruire le bâtiment de la ferme CHARRASSIN (11 NON, 2 Blancs et 1 oui)
- A l'unanimité de ne pas allouer l'indemnité demandée par Mme Marie-Jo RIVET pour assurer les cours d'Education Physique à l'école.
- De substituer les réparations du chemins des " Balmes " à celles du chemin de " Goincet ".
- 5° AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'échanges avec M DUCHE Antoine aux conditions visées dans la lettre du 03.03.80 à réaliser l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle appartenant à M VAILLANT Jacques et ce dans le cadre de l'élargissement des voix rurales.
- 6° EST INFORME QUE :-Le 2° prix départemental du fleurissement a été attribué au café PERRIN.
- Les courts de tennis sont achevés.
- 7° DESIGNE ; Une commission qui sera chargée d'étudier l'utilisation des courts de Tennis.
- 8° PREND connaissance des comptes-rendus des diverses réunions auxquelles participaient les membres du Conseil Municipal.
- 9° REMERCIE : Mr DUPUY et M et Mme SARDIN pour le ramassage des textiles ainsi que les généreux donateurs.



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

MAIRIE

DE

PONCINS

42110 FEURS

Téléphone 77-27-80-09

Le 29 novembre 1989

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 1989

Objet :

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Julien DUCHE Maire.

Le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité, moins 2 voix (Messieurs J-Paul METTON et Marcel DUPUY) le compte rendu de la réunion du 17 octobre 1989.
- Décide la création d'un emploi à temps complet d'agent spécialisé des écoles maternelles.
- Décide l'embauche de Madame Chantal Mérigneux à ce poste par 9 voix, 4 voix pour Madame Yvette Foyatier et 1 blanc.
- Adopte le règlement d'utilisation des courts de tennis.
- Reconduit aux mêmes conditions le bail de Monsieur Valois concernant un droit de chasse.
- Renouvelle aux mêmes conditions le bail de location de Madame Charassin.
- Décide l'achat de tables de réunion pour la Salle du Conseil Municipal.
- Crée une commission afin de recenser les familles pouvant bénéficier de la médaille de la Famille Française.
- Se réunira le 30 novembre, afin de préparer le goûter récréatif des Anciens de la Commune qui aura lieu le dimanche 10 décembre.
- Prend connaissance du résultat de l'ouverture des plis concernant la construction des vestiaires du terrain du Lignon.
- Est informé que la Chorale et le groupe théâtre du Collège de Feurs se produiront le vendredi 22 décembre 1989 à 20 h 30 en l'Eglise Paroissiale.
- Est informé que les voeux de la Municipalité auront lieu le dimanche 7 janvier 1990 à 11 h Salle Communale.

.../...

- Prend connaissance des comptes rendus des diverses réunions et manifestations auxquelles participaient Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux.

- Est informé que la Commune de PONCINS ne figure pas sur la liste des Communes sinistrées par la sécheresse de l'Eté 1989.

- Présente ses vœux de prompt rétablissement à Monsieur Arnie SARDIN 2e Adjoint.

Pour extrait certifié conforme

A PONCINS, le 29 novembre 1989

LE MAIRE.



PORTTRAITS

Jean Tamain et Julien Duché



Jean Tamain : venu des Salles, Jean Tamain s'installe il y a quelques décennies dans la ferme des Perichons où il se spécialisa dans la production de viande bovine. S'attachant à défendre la profession, il œuvre dans diverses organismes agricoles, mais aussi au Comité de la foire, où il est devenu un président chevronné.

Julien Duché : enfant du pays, après l'école communale, il poursuit des études qui firent de lui un professeur d'éducation physique. Enseignant aujourd'hui son savoir au C.E.S. de Feurs, il organise aussi le Centre aéré de Poncins qui, durant le mois de juillet, anime ce village, dont aux dernières élections municipales, il en devint le premier magistrat.

FINANCES

=====

Le Compte Administratif 1988 que nous vous présentons ci-après représente les dépenses et les recettes effectivement réalisées par la Commune pour l'année 1988.

A la section FONCTIONNEMENT correspondent les dépenses et les recettes "courantes".

A la section INVESTISSEMENT correspondent les programmes de travaux importants.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Détail par article

Articles	Dépenses	Crédits ouverts	Mandats émis
60 DENREES & FOURNITURES		45 000,00	34 114,55
600	Produits pharm. & hygiène	300,00	261,95
601	Alimentation	1 000,00	0
602	Habillement	1 800,00	873,00
603	Carburants	1 000,00	442,40
604	Combustibles	3 000,00	2 633,90
605	Produits entretien ménager	4 000,00	2 316,04
607	Fournitures scolaires	23 900,00	20 715,02
608	Fournitures de bureau	10 000,00	6 680,24
609	Autres fournitures	0	190,00
61 FRAIS DE PERSONNEL		327 000,00	297 504,99
610	Rémunération Personnel Perm. Tit.	180 000,00	170 058,90
611	Rémunération Personnel non Titulaire	40 000,00	40 507,21
6146	Cotisation Centre National Gestion	2 500,00	2 086,10
6147	Cotisation Centre Département. Gest.	2 500,00	1 668,87
615	Rémunérations diverses	22 000,00	1 716,00
618	Charges sociales	80 000,00	81 467,91
62 IMPOTS ET TAXES		6 000,00	4 966,00
621	Impôts fonciers & Taxes foncières	5 000,00	4 366,00
629	Autres impôts	1 000,00	600,00

63 TRAVAUX & SERVICES EXTERIEURS		326 050,00	144 824,21
6310	Entretien de terrains	11 000,00	2 508,76
6312	Entretien de bâtiments	85 000,00	19 567,85
6313	Entretien voirie & réseaux	77 050,00	12 944,34
6314	Entretien matériel-outillage-mobilier	15 000,00	10 990,99
633	Acquisition petit matériel - outillage - mobilier	14 000,00	2 714,86
634	Electricité, eau , assainissement	110 000,00	84 142,64
638	Primes d'assurances	14 000,00	11 954,77
64 PARTICIPATIONS & CONTINGENTS		126 700,00	106 418,19
6401	Contingent pour dépenses aide sociale	20 200,00	20 197,00
6402	Participations dépenses externat des collèges	6 300,00	0
6405	Cotisations municipales	2 500,00	503,28
6406	Contingent pour service incendie	14 300,00	14 207,36
6407	Participations à charges intercomm.	83 400,00	71 510,55
65 ALLOCATION - SUBVENTIONS		33 440,00	30 406,00
651	Primes, secours et dots	3 000,00	0
655	Bourses et prix	300	266,00
657	Subventions	30 140,00	30 140,00
66 FRAIS DE GESTION GENERALE		144 433,00	76 004,69
660	Fêtes et cérémonies	21 000,00	13 737,91
661	Frais de transport	5 000,00	3 600,00
662	Impressions, reliures et autres prestations de service	1 000,00	247,87
663	Documentation générale	0	713,50
664	Frais de P.T.T.	5 000,00	4 574,83
666	Indemnités fonction Maire & Adjoints	56 000,00	53 130,58
669	Dépenses imprévues	56 433,00	0
67 FRAIS FINANCIERS		111 636,00	105 285,45
671	Intérêts	105 636,00	105 285,45
672	Frais financiers divers	6 000,00	0
82 CHARGES ANTERIEURES		1 050,00	50,00
8280	Titres annulés	1 050,00	50,00
83 EXCEDENT DE FONCTION. CAPITALISE		319 404,00	272 621,99
831	Prélèvement pour dépenses d'invest.	319 404,00	272 621,99

Articles	Recettes	Recettes prévues	Titres émis
70 PRODUITS DE L'EXPLOITATION		86 000,00	91 786,50
7051	Redevance enlèvement ordures ménagères	53 000,00	55 552,00
7053	Redevance assainissement	29 000,00	31 579,50
706	Redevances et taxes funéraires	4 000,00	4 655,00
71 PRODUITS DOMANIAUX		31 000,00	42 229,30
713	Location droits chasse & pêche	1 000,00	996,00
714	Location immeubles & matériel	26 000,00	40 640,50
716	Concessions cimetière	4 000,00	592,80
72 PRODUITS FINANCIERS		2 200,00	762,69
721	Revenus des titres & rentes	2 200,00	762,69
73 RECOUVREMENTS - SUBVENTIONS		15 735,00	16 850,38
7339	Autres recouvrements	7 000,00	6 905,20
7365	Produits quêtes & recouvrements volontaires	1 000,00	1 471,00
7369	Autres subventions	6 935,00	6 935,00
7371	Participations de l'Etat		779,18
7373	Participations des Départements	800,00	760,00
74 DOTATIONS VERSEES PAR L'ETAT		443 465,00	456 259,00
740	D.G.F. Dotation de base	73 740,00	73 740,00
741	D.G.F. Dotation de péréquation	72 619,00	72 619,00
742	D.G.F. Dotation de compensation	31 142,00	31 142,00
744	D.G.F. Garantie progression minimale	20 084,00	20 084,00
747	D.G.F. Dotation de référence	245 880,00	245 880,00
748	D.G.F. Régul. exercice écoulé		12 794,00
75 IMPOTS INDIRECTS		11 200,00	22 710,84
750	Attribution sur permis de chasser	600,00	520,00
751	Taxe additionnelle aux droits de mutation	10 000,00	21 510,84
752	Licence des débits de boisson	400,00	490,00
753	Impôts sur les spectacles	200,00	190,00
77 CONTRIBUTIONS DIRECTES		551 154,00	554 797,00
777	Produits des contributions directes	516 557,00	517 309,00
7781	Attribution du fonds national de la taxe professionnelle	27 662,00	37 488,00
7791	Compens. au titre des exon. sur la taxe fonc. sur les propr. bâties	6 935,00	0
79 PRODUITS EXCEPTIONNELS		0,00	0,43
82 PRODUITS ANTERIEURS		299 959,00	299 959,40
820	Excédent de fonctionnement reporté	299 959,00	299 959,40

SECTION D'INVESTISSEMENT : détail par programmes

Comptes	Programmes	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
132 72	Frais d'études et de recherche ponts	100 000,00	43 289,00	56 711,00
2109	Acquisition terrains	378 000,00	234 087,27	58 912,00
2147	Acquisition mobilier	53 290,00	7 714,48	45 575,00
232 42	Travaux bâtiments divers	43 360,00	22 165,38	21 194,00
232 69	Travaux école	1 058 189,00	44 015,42	314 173,00
233 49	Protection du Lignon	20 000,00	0	20 000,00
233 66	Tvx de voies & réseaux	207 190,00	161 448,98	45 741,00
235 52	Plantation d'arbres	12 000,00	0	12 000,00
235 68	Aménagement terrain sport Lignon	805 980,00	14 326,88	191 653,00
235 72	Agrandissement cimetière	49 116,00	0	49 116,00
233 74	Eclairage public	20 000,00	0	20 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT : opérations non affectées

DEPENSES 110 993,58

16 Remboursement d'emprunts 110 993,58

RECETTES 1 473 115,99

060	Excédent investissement reporté	1 060 125,00
105	Subv. pour opérations non affectées	67 978,00
1151/52	Prélèvement sur recettes de fonc. pour rembours. emprunts et financement invest.	272 621,99
1421	Fonds de compensation de la T.V.A.	51 247,00
21	Aliénation biens meubles & immeubles	1 000,00
25	Recouvrement créance long ou moyen terme	20 144,00

EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT DE CLOTURE 1 362 122,41

REGLEMENT INTERIEUR

1/ INSCRIPTIONS

Seuls sont autorisés à jouer, les personnes à jour de leur cotisation pour l'année en cours du 1 novembre au 31 octobre de l'année suivante.

2/ UTILISATION DES COURTS

Avant de pénétrer sur les courts, tout joueur doit obligatoirement être en possession de sa carte de membre. Elle est réservée :

- aux personnes à jour de leur cotisation annuelle
- aux personnes ayant réglé la location horaire

L'accès aux cours se fera grâce à la clé numérotée remise au moment de l'inscription contre caution. Chaque personne est responsable de sa clé et s'engage :

- 1) à en signaler à la Mairie la perte éventuelle
- 2) à ne pas en faire de double.

Les courts doivent être fermés après utilisation.

3/ RESERVATION

Le tableau d'utilisation du court, établi pour une semaine est installé à l'extérieur des courts, les réservations se feront sur ce tableau en inscrivant le nom des joueurs. Les réservations sont limitées à 1 h et ceci 2 fois au maximum par semaine (2 h non consécutives).

Si les courts sont libres, il est possible de jouer sans réservation.

4/ POLICE DES COURTS

Chaque joueur est responsable du court, du matériel mis à sa disposition il devra :

- avoir une tenue sportive correcte (chaussures de sport - vêtements)
- ne pas fumer ou cracher (chewing-gum)
- ne pas apporter de boissons alcoolisées sur les courts
- **DETENDRE LE FILET APRES UTILISATION**
- ne pas poser les 2 roues contre les grillages
- maintenir les lieux en état de propreté

SONT INTERDITS SUR LES COURTS

- les animaux même tenus en laisse
- les bruits intempestifs
- le fonctionnement de transistor ou magnétophone
- les vélos, vélomoteurs et motos.

.../...

5/ LA COMMUNE : décline toute responsabilité quant aux vols de toute nature ainsi qu'aux accidents pouvant survenir aux adhérents. La Commune pourra réserver les courts pour certains groupes constitués : (école, associations, stages...).

6/ LE RESPECT DU REGLEMENT : est l'affaire de tous pour que les courts fonctionnent dans de bonnes conditions. Seuls Monsieur le Maire, Madame et Messieurs les adjoints ou l'employé communal sont habilités à veiller à son application. Le non-respect du règlement pourra amener l'exclusion d'un adhérent.

7/ LES CARTES : sont à retirer en Mairie aux heures d'ouverture du Secrétariat les tickets horaires ainsi que la clé correspondante sont à retirer au Café Perrin ou en Mairie.

8/ TARIFS POUR L'ANNEE 89-90 :

Adultes :	100 F	Cautions clé :	50 F
Jeunes de - 18 ans	50 F	Familles de PONCINS ou	
Tarif horaire : tickets :	10 F	Familles adhérentes à	
		une association PONCINOISE	150 F

9/ Tout cas non prévu dans le présent règlement sera étudié par la Mairie.



LES OUBLIS DU N°1 :

Garage Michel VALOTS agence "OPEL."
Tel : 77-27-83-37

Boulangerie-Alimentation : Monsieur et Madame POMMIER
Tel : 77-27-85-90

L'Association culturelle poncinoise

EN ASSEMBLEE GENERALE



Lors de l'Assemblée Générale du 14/10/89 eurent lieu les élections pour le renouvellement du Conseil d'Administration qui dorénavant est ainsi formé :

- PRESIDENT : PUZENAT Guy
- VICE-PRESIDENT : DUCHE Antoine
- SECRETARE : DURON Claudette
- TRESORIER : BOYER Aimé
- MEMBRES : CHAFFANGEON Albert - GARAND Josette - MENU Janine -
METTON Jean - RIVET Jean-Louis - BORY Jeanne.

C'est également lors de cette Assemblée que fut établi le calendrier des activités de la prochaine saison, à savoir :

- 18 novembre 1989 : Projection de diapositives (celle-ci a eu lieu et fut une soirée très enrichissante avec la présentation, par Monsieur Jacques VALLANT de la Chine et de la Russie).
- 6 janvier 1990 : Soirée des Rois
- 10 février - : Projection de diapositives
- 3 mars - : Soirée carnaval
- 21 avril - : Projection de diapositives
- 20 mai - : Sortie pédestre
- 10 juin - : Rallye suivi du concours de pétanque
- 7 juillet - : Voyage
- 22 septembre- : Méchoui
- 13 octobre - : Assemblée Générale

Rappelons que la bibliothèque a ses permanences le 2ème dimanche de chaque mois de 11 à 12 H., des réunions philatéliques ont lieu le 2ème mardi de chaque mois à 17 h 30 et des rencontres "Scrabble" les 2ème et 4ème mardis de chaque mois à 20 H.

Quant aux répétitions du groupe "Chant", elles ont lieu le mercredi, de 18 à 19 H tous les 15 jours.

COMITE DES FETES

Une seule activité au cours de ce dernier semestre mais d'envergure puisqu'il s'agissait de la Fête Patronale qui s'est déroulée les 12 13 14 15 Août. Quatre jours de beau temps ce qui a permis à nos matinées et soirées de se dérouler dans les meilleures conditions. Même affluence, même programme que les autres années mais étalés

L'animation du dimanche qu'il nous avait paru bon de changer à permis par la possibilité de baptêmes de l'air en hélicoptère à de nombreux gens de Poncins de découvrir du ciel et leur village et leur maison.

Bilan donc satisfaisant où chaque membres du Comité a oeuvré au mieux.

Le Comité profite de la parution de ce bulletin pour vous remercier de votre bon accueil que vous nous réservez leur de la tournée de brioches et pour votre participation à ces jours d'animation dans notre village.

Nous remercions également la Municipalité qui a participé comme chaque année au feu d'artifice, ainsi que nos deux sponsors "Cafétéria Winch" et "Garage Cheminal". Des remerciements également aux particuliers, artisans, commerçants qui ont primés la Course cycliste.

Pour cette nouvelle année 1990 que nous abordons le Comité vous souhaite une "BONNE ANNEE" et à bientôt.

CONSEIL DE PARENTS D'ÉLÈVES

=====

Au cours de l'Assemblée Générale du 19 septembre 1989, le Conseil de Parents d'Élèves a élu le bureau suivant :

Président : Florence THIOLLIER
Vice Président : Raymond DURRET
Secrétaire : Chantal MERIGNEUX
Trésorier CPE : Marc TERRASSE
Trésorier cantine : Véronique MOULARD

Membres : Christiane DUSSILLOL (chargée de l'approvisionnement cantine),
Paulette GAUMOND,
Andrée BURNOD (chargée de la rédaction des notes de cantine)
Jean Louis RIVET
Jean Paul METTON

Le LOTO du 3 décembre 1989 a connu un vif succès malgré un soleil propice à la promenade.

Les lots de la Super Partie ont été gagnés par :

Mini Chaîne : Adeline PERRET (élève de CM 2)
Friteuse : Mr LARDELLIER (notre facteur)
Lampe de chevet : Irène CHANTEGRAILLE (Collègue de Mme THELISSON)
Rhododendron : Valérie COTE
Plat à tarte : Mr et Mme CHABRIER (instituteurs à Valeille)
Trousse de Toilette
et coffret beauté : Mme Gilles BERROUD

Calendrier des manifestations :

19 décembre 1989 : Noël de l'école
27 février 1990 : Carnaval de l'école
17 mars 1990 : Soirée Familiale
02 juin 1990 : Buvette sur le champ de Foire
23 juin 1990 : Concours de Pétanque (la date du 16 juin a dû être modifiée)

CLASSE DE Monsieur J.P. CHEBANCE :

Les élèves de CE 2, CM 1 et CM 2 partiront en classe de mer du 11 juin au 16 juin 1990. Le séjour se fera à HYERES, dans la presqu'île de GIEN, (à environ 50 KM de TOULON). De nombreuses activités seront proposées aux enfants : natation, voile, planche à voile, travail du bois d'olivier, modelage, mais aussi la découverte du milieu marin et de l'environnement propre à cette région.

COMITE DE LA FOIRE

L'édition 1989 de la foire a encore connu un succès certain avec ses marchés primés de bovins, ovins, porcelets etc... et où les transactions, dans, l'ensemble, s'avèrent satisfaisantes.

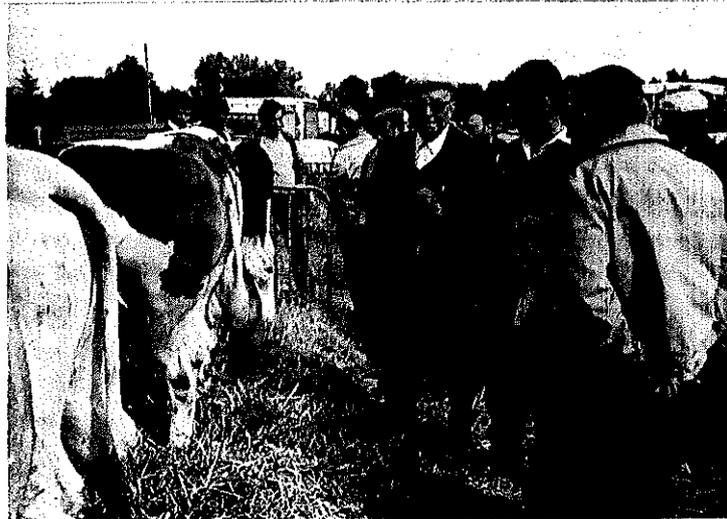
Pour maintenir la renommée de la manifestation, les cerises abondaient et de très nombreux forains assuraient une ambiance populaire.

En soirée, la soupe aux choux ne rencontra pas son plein succès, son organisation est à revoir. A l'avenir, pourrait-on peut-être l'organiser sur la place du 19 mars 1962 et disposer de la salle communale en cas de mauvais temps ? Une question qui sera étudiée ultérieurement avec les sociétés participant à l'organisation de cette soirée.

Lors de l'assemblée générale, Jean-Paul METTON dont la candidature est présentée et acceptée devient membre du Comité. Une élection devait reconduire dans leur fonction les membres du bureau, à savoir :

- Président : Monsieur Jean TAMAIN
- Vice-président : Monsieur Bernard PAGNON
- Secrétaire : Mademoiselle Claudette DURON
- Trésorier : Monsieur Aimé BOYER

Bon vent ! à la foire 1990 qui aura lieu le samedi 2 juin (week-end de la Pentecôte).



Sur le foirail

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE PONCINS

La G. V. P. forte de ses 35 membres (dont 2 hommes) propose à tous (tes) une activité hebdomadaire adaptée à tous les niveaux, le jeudi de 18 h 30 à 19 h 30. Les séances dirigées par Julien DUCHE permettent grâce au matériel divers : ballons, cerceaux, cordes, haltères, balles légères, batons, élastiques, de se maintenir en forme.

Le bureau a été installé pour l'année 1989 - 1990 :

Présidente : Irène DURRET	Vice Présidente : Henriette POULARD
Secrétaire : Julien DUCHE	Secrétaire Adjointe : Janine PERRIN
Trésorier : Bernard DANIERE	Trésorière Adjointe : Véronique MOULARD
Membres : Clotilde VALOIS - Andrée BURNOU - Francine DUCHE -	

Activités prévues pour la saison en cours :

Jeu di 21 décembre 89	: NOEL de la G.V.P. avec les familles
Jeu di 04 janvier 90	: TIRAGE DES ROIS à 19 h 30
Jeu di 01 mars 90	: DEGUSTATION DE BUCCHES
DIMANCHE 04 FEVRIER 90	: GRAND LOPO DE LA G.V.P.
Samedi 23 juin 90	: MACHON ANNUEL

Ski de fond, alpin, randonnées pédestres en fonction du calendrier.

Réveillon de la St Sylvestre à la Chapelle d'Abondance en Haute-Savoie.

Parmi les activités, citons encore les tournois de volley-ball avec les G.V. de Salt en Donzy et d'Essertines en Donzy, l'initiation au badminton.

La G.V.P. a le projet de faire des séances d'initiation au tennis au Lignon, le jeudi soir lorsque les conditions climatiques le permettront.

La G. V. P. , une association qui bouge et qui fait... bouger !

I. Au Concours "Maisons Fleuries" organisé par le SICMMAT le classement suivant nous a été communiqué :

CLASSEMENT LOCAL :

Catégorie A : 1° Mr et Mme Jean-Louis RIVET
2° Mr et Mme Guy PUZENAT
3° Mr et Mme Alain DUTEL

Catégorie B : 1° Mme Jenny BOUQUIN
2° Mr et Mme Roger MARGOTAT

Catégorie C : Mr et Mme Francis RIVET

Catégorie D : Mr et Mme J-Paul BLANCHON

Catégorie F : Café PERRIN Yves

Catégorie G : 1° Mlle Claudette DURON
2° Mme Maire-Laure PAGNON

CLASSEMENT INTERCOMMUNAL :

Catégorie A : 12° Mr et Mme Jean-Louis RIVET

Catégorie G : 1° Mlle Claudette DURON
4° Mme Maire-Laure PAGNON

Quant à la Commune, elle se classe 15e sur les trente-deux ayant participé au concours.

II. Au Concours départemental du fleurissement :

Catégorie F : 2° Café PERRIN Yves

Durée de conservation	Types de documents
INDEFINIMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Bulletins de salaires et certificats de travail ; - Titres de pensions, civiles et militaires ; - Actes de propriété (en cas de revente, les transmettre à l'acquéreur).
TRENTE ANS (prescription civile) art. 2262 C. civ.	<ul style="list-style-type: none"> - Factures ou mémoires des entrepreneurs du bâtiment lors d'une construction (outre la garantie décennale de l'art. 2272 C. civ., il existe la garantie de droit commun contre les vices cachés qui se prescrit par 30 ans) ; - Reconnaissances de dettes ; - Justificatifs des droits à pension alimentaire, rente viagère, etc. ; - Pièces de banque (pour les non-commerçants).
DIX ANS (prescription commerciale) art. 189 bis C. com.	<ul style="list-style-type: none"> - Documents et relevés bancaires (pour les commerçants).
CINQ ANS	<ul style="list-style-type: none"> - Notes d'honoraires des notaires (loi du 24 décembre 1897, art. 1) ; - Justificatifs du paiement : <ul style="list-style-type: none"> • des salaires (notamment pour les employés de maison) ; • des rentes viagères et des pensions alimentaires ; • des cotisations à l'ASSEDIC (art. L. 351-6 C. du travail) ; • des intérêts d'emprunts ; - Quittances de loyers et de charges locatives ; - Factures EDF-GDF ; - Avis d'échéance et justificatifs de paiement pour les contrats d'assurance-vie.
TROIS ANS	<ul style="list-style-type: none"> - Quittances de la redevance télévision ; - Tous documents concernant les impôts (ce délai de trois ans court une fois écoulée l'année au titre de laquelle l'imposition est due) ; Attention : Le délai de trois ans, instauré depuis le 1^{er} juillet 1986, pourrait être porté à 4 ans par la prochaine loi de finances. - Justificatifs du paiement : <ul style="list-style-type: none"> • des cotisations de sécurité sociale (art. L. 244-3 C. Séc. soc.) ; • des cotisations retraite pour les artisans et commerçants (les cotisations de retraite des salariés cadres ou non cadres suivent les règles de prescription du droit commun : 30 ans si l'employeur est non commerçant, 10 ans s'il est commerçant).
DEUX ANS	<ul style="list-style-type: none"> - Notes de frais et d'honoraires : <ul style="list-style-type: none"> • des avocats (art. 2273 C. civ.) ; • des médecins, chirurgiens, dentistes (art. 2272 C. civ.) ; - Factures des commerçants, marchands et autres fournisseurs délivrées à des non-commerçants (art. 2272 C. civ.) ; - Quittances d'eau ; - Primes d'assurances (autres que celles d'assurance-vie).
UN AN	<ul style="list-style-type: none"> - Notes de frais et d'honoraires des huissiers (art. 2272 C. civ.) ; - Justificatifs du paiement du prix de pensionnat des enfants (art. 2272 C. civ.) ; - Factures de téléphone.
SIX MOIS (art. 2271 C. civ.)	<ul style="list-style-type: none"> - Notes d'hôtel, de restaurant ; - Notes d'honoraires des professeurs pour les leçons particulières données au mois.

